

DEC2024-034

DEPARTEMENT DE LA  
DORDOGNE

---

LE GRAND PERIGUEUX

---

255 rue Martha Desrumaux  
24000 PERIGUEUX

---

## DECISION DU PRESIDENT

0 0 0 0 0

**Objet : Virements de crédits entre chapitres du budget principal**

Le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ces articles L. 5217-10-6.

**Vu** l'arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

**Vu** la délibération du 30 septembre 2021 approuvant le passage à la M57 d'une part et le règlement budgétaire et financier de la communauté d'agglomération du Grand Périgueux d'autre part.

**Vu** la délibération du 28 mars 2024 approuvant le budget primitif du budget principal et autorisant le Président à réaliser des virements de crédits de chapitre à chapitre.

**Considérant** que sur autorisation de l'assemblée, l'autorité territoriale peut procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la même section, à l'exclusion des crédits pour charges de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

**Considérant** que les dépenses réelles de la section d'investissement du budget primitif s'élèvent à 34 273 936,13 €, que dans ce cadre, des virements de crédits peuvent avoir lieu sous le plafond de 2 570 545,21 €.

DEC2024-034

**DECIDE :**

**Article 1** : de procéder aux virements de crédits suivants au sein de la section d'investissement :

Objet	Chapitre voté	Fonction	Nature	Virement
Déplacement d'un coffret ENEDIS avenue Benoît Frachon (gest. GDP)	9719	61	2128	+ 10 000 €
Travaux Aquacap (gest. PMO)	201807	323	2313	- 10 000 €

**Article 2** : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Cheffe du service de gestion comptable sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Périgueux, le 11 juillet 2024

Le Président  
Jacques AUZOU

Affiché le : 17 JUIL. 2024

